

Délibération n°2021- 008

Du Conseil académique

Du jeudi 28 janvier 2021

Relative à

« La demande de domiciliation de l'association AMAZ Sport Culture »
Membres du Conseil Académique : 27 Présents : 20 Absents : 5 Procurations : 2

Présidente : Mme Maria LONY	Présente	M ^{me} Séverine VAN BREE	Présente
Collège A (professeurs d'université ou assimilés) :		M. Florent CARBONNE-LACARBONNA	Suppléant M. Frantzso BLANC
M. Mathieu NACHER	Présent	M ^{me} Doriane DAMBA	Proc M. Célio MANIS
M. Laurent LINGUET, VP Recherche	Présent	M. Joseph BELBRUN	Présent (départ 15h30)
Collège B (Maîtres de conf. ou pers. assimilés) :		M ^{me} Lisma LAGUERRE	Présent
M ^{me} Sophie ALBY, VP CFVU	Présente	Organismes de recherche :	
M ^{me} Inga SABINE	Proc Mme Sophie ALBY	M. Fabian BLANCHARD, IFREMER	Présent (départ 16h15)
Collège C (Docteurs) :		M. Antoine GARDEL, CNRS	Présent
M ^{me} Anne-Marie VIGUES-BOISGONTIER	Présente	M. Claude FLAMAND, Ins. Pasteur	Présent
M ^{me} Marie-Line GOBINDDASS	Absente	M. Stéphane CALMANT, IRD	Présent
Collège D (Autres pers. enseignants) :		M ^{me} Nadine AMUSANT, CIRAD	Proc M. Antoine GARDEL
M ^{me} Karine VILLENEUVE-MARMOT	Présente	M. Alex AGAPIT, CNES	Présent (Arrivée 16h15)
M ^{me} Claude DANGLADES	Absente	Personnalités extérieures	
Collège E (Personnels BIATSS) :		M ^{me} Yasminah BELLONY	Présente
M ^{me} Sandrine ADONIS	Absente	M ^{me} Suzanne PONS	Présente
M. Guy PATIENT	Présent	M ^{me} Valérie MAGNE	Absente
Collège F (Etudiants) :		M ^{me} Raphaëlle RINALDO	Absente
M. Guillermo JOJE	Présent	Assiste également :	
Voix consultative (art. L953-2 du CE)		CROUS (Lawrence MATHURIN)	Absente
M. le Pdt (Antoine PRIMEROSE)	Présent		
M. le DGS (Guy GARDAREIN)			
M. l'agent comptable (Richard TABLON)	Absent		
Personnalités invitées : Mme Françoise ASSELAS, secrétaire des instances – Mme Chrystel CLERY-TAMARIN, DAJ – Mme Sandra STANISLAS, DSRVE – M. Idriss SADLI, IUT – Mme Sonia FRANCIUS, INSPE – Mme Dalila Misran, INSPE			

- Vu** le code de l'éducation et notamment les articles L123-2, L123-3, L613-1, L712-4, L712-6-1 ;
- Vu** le décret n° 2014-851 du 30 juillet 2014 portant création et organisation provisoire de l'université de la Guyane ;
- Vu** les statuts de l'Université de Guyane ;
- Vu** la délibération 2019-011 du conseil académique relative à la modification du règlement intérieur sur la procédure de domiciliation des associations ;

Considérant :

- La demande de domiciliation présentée.

Sur proposition de la présidente du conseil académique de l'Université de Guyane

Le Conseil académique

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE la demande de domiciliation de l'association AMAZ Sport Culture au sein de l'Université de Guyane.

Résultat du vote relatif à la présente délibération :

➤ Nombre de votants :	20
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	20

Décision : la présente délibération est approuvée.

Fait et délibéré à Cayenne, le 28 janvier 2021

La Présidente du Conseil académique,

